

27 sep 2016 -14:40

## Dossier Eandis : clarification de la Sûreté de l'Etat

Depuis plusieurs heures, les médias font état d'une "lettre" que le ministre flamand de l'Energie aurait reçue d'une autorité fédérale dans le cadre du dossier Eandis. Certains médias ont par ailleurs diffusé le contenu de la lettre. Les spéculations vont bon train et les médias évoquent la Sûreté de l'Etat (VSSE) comme étant l'expéditeur de ce courrier.

La VSSE veut être claire : une note portant la mention "diffusion restreinte" a été envoyée à plusieurs destinataires dans le cadre du dossier Eandis. La VSSE ne souhaite pas réagir quant à son contenu au vu de cette mention.

Pour rappel, la loi organique des services de renseignement et de sécurité confère à la VSSE la tâche de sauvegarder : la sûreté intérieure de l'Etat et la pérennité de l'ordre démocratique et constitutionnel, la sûreté extérieure de l'Etat et les relations internationales, et le potentiel économique et scientifique. C'est dans le cadre de cette dernière mission légale que la VSSE a agi dans ce dossier. Même si actuellement les capacités de la VSSE sont engagées majoritairement dans la lutte contre le terrorisme, elle tente de mener à bien ses autres missions et ainsi, notamment, de garantir les intérêts économiques du pays.

La VSSE tient cependant à rappeler que la note en question n'était pas destinée à être diffusée au grand public.

Contact : [info@vsse.be](mailto:info@vsse.be) - 02/205 63 69

Sûreté de l'Etat (VSSE)  
Boulevard du Roi Albert6  
1000 Bruxelles  
Belgique  
02 205 62 11  
<http://justice.belgium.be>

ContactVSSE  
Service de communication  
02 205 62 11  
[info@vsse.be](mailto:info@vsse.be)